Commission Régionale des Compétitions Féminines

Réunion Visioconférence du Mercredi 13 Septembre 2023

Présents : Gilles COUSIN – Laurence DEMAILLY - Joëlle DOMETZ-RIGAUT – Micheline GOLAWSKI – Abdelkader SAHNOUN
Excusés : Pauline BLONDEAU – Eric FRELING

Championnat Interdistrict Niveau 1
Initialement les groupes étaient composés sur la base de 39 équipes engagées (3 groupes de 10 équipes et 1 groupe de 9 équipes).
À la suite du forfait général de l'équipe de l'US Pays de Valois, les équipes de l'UF Santerre et de l'USM Senlis ont émis le souhait d'intégrer ce niveau 1.
Afin d'intégrer ces équipes dans le groupe le plus approprié géographiquement (intégration au groupe D), la commission a sollicité les clubs suivants pour changer de groupe :
Acceptation de l'US Guignicourt pour intégrer le groupe C à la place du groupe D
Acceptation de l'US Rouvroy pour intégrer le groupe B à la place du groupe C
La commission regrette le refus de plusieurs clubs pour intégrer le groupe A à la place du groupe B
De ce fait, la commission décide de composer le groupe A à 9 équipes, le groupe B à 11 équipes et les groupes C et D à 10 équipes (Voir composition en Annexe 1).

Championnat Interdistrict Niveau 2 – Mail de l'UF Artois
Initialement les groupes étaient composés sur la base de 47 équipes engagées (2 groupes de 10 équipes et 3 groupes de 9 équipes).
A la suite du passage des équipes de l'UF Santerre et de l'USM Senlis en niveau 1 et à l'engagement de l'équipe de l'AC Rollot, le nombre de participants atteint le nombre de 46 équipes.
Afin de réduire les distances kilométriques, la commission décide de répartir ces 46 équipes en 3 groupes de 10 équipes et 2 groupes de 8 équipes (Voir composition en Annexe 2)
De ce fait, la commission donne une suite favorable à la demande du club de l'UF Artois

Coupe des Hauts de France
La coupe des Hauts de France est ouverte à toutes les équipes évoluant en championnat R1, R2, Interdistrict Niveau 1 et Interdistrict Niveau 2.
Les équipes participant à la Coupe de France intègrent la Coupe des Hauts de France au fur et à mesure de leur élimination.
Les équipes ne participant pas à la Coupe de France pourront participer à la Coupe des Hauts de France en s'inscrivant auprès de la Ligue au plus tard le mardi 19 septembre 2023.

Mail du club de l'US Vermelloise
Demande de report de la rencontre de la 1ère journée des brassages U18F R2.
La commission ne peut donner une suite favorable à cette demande, le motif est jugé irrecevable et aucun report n'est toléré pendant la phase de brassage.

Mail du club du FC St Amand

Engagement tardif des équipes du club en U16F et U18F

Pour les U18F, la commission intègre l'équipe en championnat U18F R1

Pour les U16F, la commission ne peut prendre en compte la demande. Cependant, en cas de forfait général intervenant prochainement, la demande sera réétudiée.

ANNEXE 1 – Composition des groupes Interdistrict Niveau 1

SENIORS FEMININES - INTERDISTRICT NIVEAU 1			
Groupe A	Groupe B	Groupe C	Groupe D
Boulogne Usco 2	Erquinghem Lys Cs 1	Biache Us 1	Beauvais Oise As 2
Dunkerque Usl 2	La Gorgue Cs 1	Bruay Sp. 1	Chevrières Grand Us 1
Hazebrouck Sc 1	Marcq Ol. 1	Feignies Aulnoye Efc 1	Choisy au Bac Us 1
Lillers Fc 2	Mazingarbe Ec 1	Fourmies Us 1	Compiègne Afc 1
Marck As 1	Mons en B. Ac 1	Grpt Bcv Laon 1	Grandvilliers Ac 1
Montreuil Us 1	Pérenchies Usf 1	Guignicourt Us 1	Longueau Esc 1
Pays de St Omer Us 2	Quesnoy sur Deule Fsm 1	Itancourt E. 1	Roye Noyon Us 1
Roquetoire Es 1	Rouvroy Us 1	Maubeuge Us 2	Sains St Fuscien Es 1
Vaudricourt Ks 2012 1	Tourcoing Us 1	Quarouble Fc 1	Santerre Uf
	Vermelles Us 1	Sin le Noble As 1	Senlis Usm 1
	Villeneuve d'Ascq Ff 2		

ANNEXE 2 – Composition des groupes Interdistrict Niveau 2

SENIORS FEMININES - INTERDISTRICT NIVEAU 2				
Groupe A	Groupe B	Groupe C	Groupe D	Groupe E
Bleriot Plage Usc 1	Genech Es 1	Auchy Les Mines As 1	Guesnain Sc 1	Bruyeres Montberault 1
Bourthes Us 1	Houplin Us 1	Bouvigny Boyeffles 1	Iwuy Fc 1	Chauny Us 1
Dunkerque Sud As 1	Lambersart Uf 2	Ent. Souchez Neuville 1	Marchiennes O 1	Crepy Vivaise Us 1
Grande Synthe O. 1	Leers Os 1	Gonnehem Chocques Us 1	Maubeuge Fcca	Gpt Feminin Bcv Laon 2
Marquise Us 1	Lille Louviere Esp 1	Hinges Fcal 1	Neuville St Remy Fc 1	Precy Rc 1
Recques Sur Hem Fc 1	Lomme Delivrance Sr 1	La Roupie Fc 1	Recquignies As 1	Ribecourt Us 1
St Martin Boulogne O 1	Quesnoy S/Deule Fsm 2	Provin Us 1	Saultain Fc 1	Rollot Ac 1
Surques Escoeuilles 1	Sequedin Osm 1	Seclin Fc 1	Valenciennes Summer 1	St Leu Esserent Use 1
Verchocq Us 1	Steenvoorde As 2	Union Féminine Artois 1		
Verton Fc 1	Templemars Vende. Fc 1	Vendin Le Vieil E. 1		

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel Juridique dans un délai de sept (07) jours à compter de la notification officielle de la décision contestée.

Gilles COUSIN
Président